



Passage en force du ministère de la Santé pour reclasser les orthophonistes à bac+3 !

Les orthophonistes disent NON !

Les orthophonistes reclassés à bac+3 dans la fonction publique hospitalière alors que leur niveau de formation et de compétences à niveau bac+5 est reconnu, publié au Bulletin Officiel depuis bientôt 2 ans !

La DGOS a représenté à l'identique le projet de reclassement en catégorie A en Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière. Malgré le rejet unanime de ce projet par l'ensemble de l'intersyndicale et de la profession, la DGOS passe en force !

Il ne s'agissait pas de "simples critiques syndicales" à l'encontre de ce projet, comme il a été mentionné dans la presse, mais d'un rejet massif argumenté qui soulignait l'absence totale de prise en compte de la reconnaissance universitaire du cursus d'orthophonie en 4 ans depuis 1986, en 5 ans depuis 2013, et des compétences des orthophonistes.

Le projet de décret du ministère prévoit la création d'un corps de personnels de rééducation de catégorie A pour les orthophonistes (bac+5) en restant sur la base d'une grille de salaire de niveau bac+3.

Une revalorisation salariale minimale et une grille de salaire qui méconnaissent les compétences des orthophonistes, au regard de leur niveau d'études et de leur référentiel de compétences.

Alors même que le 28 avril 2015, la ministre de la Santé devant une délégation de l'intersyndicale reconnaissait cette urgence et la pénurie préoccupante des orthophonistes dans les hôpitaux.

Dans ce même temps dans chaque région, des assemblées générales réunissent des représentants de l'intersyndicale, de professionnels, d'enseignants et de maîtres de stages pour un état des lieux de cette situation à l'échelon local et organisent la mobilisation de chacun pour obtenir des mesures d'urgence.

Pourquoi ce passage en force qui signe une forme de mépris du dialogue social et qui ne résoudra rien la problématique de terrain au détriment in fine ... des patients ?

Madame Touraine se moque des patients, des orthophonistes et des étudiants.

Nous demandons le respect du principe républicain de négociation entre les instances représentatives syndicales et le gouvernement.

L'intersyndicale des orthophonistes demande le retrait immédiat de ce projet

Pour que les patients puissent encore avoir accès à des soins orthophoniques à l'hôpital.

Pour que l'hôpital reste un lieu de formation où les étudiants puissent continuer à faire des stages et à être encadrés pour leur mémoire.

Paris, le 15 juin 2015



Pour cela, une juste reconnaissance salariale des orthophonistes et un respect de leur niveau de qualification sont nécessaires, afin d'enrayer la fuite des orthophonistes des hôpitaux avant qu'il ne soit trop tard.

Nous appelons toute la profession à se mobiliser, à se réunir partout dès lundi matin afin de décider la grève des enseignements et des examens.

Nous appelons les orthophonistes à rejoindre le mouvement de grève nationale dans la santé le 25 juin.

CONTACTS PRESSE

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Hervé ROCHAIS 06 19 69 01 74 / Christine ARCAÏ 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Stéphanie BOREL 06 22 66 10 65

UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59

CFO : Fabienne Vannier 06 17 89 51 99